

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE401

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 16

A la première phrase de l'alinéa 6, supprimer le mot :

« seuil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la rédaction de l'article L. 731-23 du code rural et de la pêche maritime.